

LE SITE POSTBFRACTE.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger](#) !

Tag: [Enquête](#)



Nous constatons l'apparition dans le paysage d'une nouvelle arnaque ! Le principe est assez simple. Les consommateurs à la recherche d'un prêt immobilier cherchent des informations et laissent leurs coordonnées. Ils sont rapidement contactés par une banque qui leur proposent un prêt à un taux intéressant. Pour valider cette offre, ils doivent verser sur un compte le montant de l'apport. Le virement étant fait, la fausse banque disparaît du paysage !!!

Nous avons déjà été contactés par plusieurs consommateurs victimes de cette arnaque ! Notre conseil sera simple. En aucun cas, vous n'avez à verser quoi que ce soit à la banque qui va vous faire le prêt ! Cela ne la concerne pas !

Une page centralisatrice est ouverte devant l'émergence de cette arnaque. Elle regroupe tous les sites identifiés.

<https://adcfrance.fr/pre-immobilier-teg-taeg/prets-immobiliers-fictifs-frauduleux-nos-investigations/>

Le site postbfrance.com

Il a été créé le 09/01/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/postbfrance.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 88 54 54 90

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Fabrice CHARPENTIER

Les produits

Il est proposé des prêts immobiliers au taux de 3.25 % qu'il est impossible d'obtenir actuellement. L'arnaque consiste à prendre l'apport en le mettant soi-disant sur un compte sequestre !

NE FAITES PAS ! Ennuis garantis chez le notaire car l'apport aura disparu...

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une banque allemande qui ne fera JAMAIS de prêts immobiliers aux Français. Le vrai et seul nom est postbank.de

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous

dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

